

LIXY.

Lixy, *alias* Liszy, Lissy ou Lixy (Sainte-Marie-Madeleine de *Lixyaco*) est une commune du canton de Pont-sur-Yonne à 10 kilomètres sud-est de cette petite ville, à 14 kilomètres est sud-est de Sens, et à 4 kilomètres nord-ouest de Chéroy.

Lixy se trouve dans l'ancienne province du Gâtinais français, sur les confins du Sénonais ; c'était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, de l'archidiaconé de Sens, du doyenné de Marolles, conférence de Saint-Valérien ; le collateur à la cure était M^{sr} l'archevêque de Sens, comme abbé de Saint-Jean-lès-Sens.

Au nord de Ville-Thierry, près de Lixy, est un ravin qui est à sec une grande partie de l'année ; on l'appelle le ravin de Bouval. A la fonte des neiges ou à la suite des orages ce torrent devient formidable, et ses flots de couleur jaunâtre entraînent souvent les récoltes et bouleversent les champs des laboureurs. On a trouvé quelquefois dans son lit desséché des médailles romaines du module appelé petit bronze ; elles portent les têtes des Constantins ou d'un Licinius que quelques personnes ont dit être le fondateur de Lixy.

Le seigneur de Lixy était le roi représenté par M^{sr} le duc d'Orléans, à cause de son apanage de l'ancien duché de Nemours.

La prévôté royale de Lixy avait été réunie à celle de Chéroy dont les appels se relevaient à l'ancien bailliage de Nemours, ainsi qu'on le voit par des lettres patentes de Louis XVI du 26 février 1779. Ainsi, cette commune était soumise à la coutume de Lorris Montargis. Elle était de l'élection de Nemours et du grenier à sel de Sens.

Lixy fut une des terres données à l'abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, en 1133 par *Salo*, vicomte de Sens ; mais vingt-trois ans après, en 1155, *Gilbert*, troisième abbé de cette Maison, sentant le fardeau d'une propriété qu'il ne pouvait défendre contre les courses des Bourguignons, remit cette seigneurie avec celle de Chéroy sous la protection du roi Louis VII, en ne se réservant que la moitié du revenu. Depuis, la totalité de la seigneurie de Chéroy a été réunie au domaine, mais celle de Lixy est toujours restée partagée. Ces faits rapportés par M. Tarbé, de Sens, dans son Almanach de 1785, ne sont pas entièrement en harmonie avec ceux que nous trouvons consignés dans une charte de l'année 1176, portant association du roi Louis VII dit le Jeune à la seigneurie de Lixy, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Jean

les Sens, et dont nous donnons ici le texte latin avec la traduction :

Texte.

Traduction.

In nomine sanctæ et individue Trinitatis, Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Notum futuris, quod ecclesia sancti Johannis Senonensis quamdam villam habebat Lixiacum nomine, in mala vicinia affligebatur graviter et vastabatur, obtentu defensionis et considerationis in posterum emendationis, abbas ejusdem loci Renardus, assensu capituli sui, collegit ad medietatem totius villæ, nos, in quibuscumque redditibus undecumque sint. Scorsum retentis herbergagio suo, ecclesie villa et decima tota, et duobus arpentis prati, et usuario nemoris ad opus ejusdem domus, et iterum ad opus sancti Egidii de bosco : in omnibus aliis quæcumque et idem sunt et deinceps futura sunt medietatem unam canonici, et nos atque successores nostri. alteram habebimus medietatem. Hæc servata immobiliter conventione, quod regie liberalitati non liceat suam medietatem donare alteri personæ vel ecclesiæ, nullusque omnino regiam partem habere, nisi ecclesia sancti Johannis valeat; in villa autem eadem, nos et ecclesia communiter servientes constituemus qui nobis et abbati pariter faciant fidelitatem.

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, faisons savoir à tous présents et à venir que quand l'église de Saint-Jean de Sens avait en sa possession la villa du nom de Lixi, cette campagne était gravement affligée et dévastée par les ennemis du royaume qui se trouvaient dans son voisinage (1). Que pour n'avoir pas à se défendre, et n'avoir pas non plus à punir plus tard ces audacieuses entreprises, Renard, abbé de ce lieu, de son chef, et n'ayant pas non plus à solliciter l'assentiment de son chapitre, nous a associés à la moitié de toute cette villa dans tous ses revenus quelsqu'ils soient, en réservant toutefois ses herbages et pâtures, l'église et toute la dixme avec deux arpents de prés, en semble l'usage de la forêt, tant pour les besoins de l'abbaye que pour ceux de l'église de Sainte-Egide du Bois. Ainsi, dans toutes autres choses quelconques, dès à présent et à l'avenir, les chanoines auront une seule moitié, et nous et nos successeurs aurons une autre moitié. Cette convention demeure immuable, de façon qu'il ne soit pas même permis à l'autorité royale de donner sa moitié ni d'exercer de libéralité envers aucune personne ou aucune église, et que qui que ce soit ne puisse absolument posséder de portion royale, si ce n'est l'église de S. Jehan. Et pour la gestion de cette même villa nous et l'église établirons des serviteurs communs qui devront à nous et à l'abbé une égale fidélité.

Quod ut ratum sit in posterum, sigilli nostri auctoritate et nominis nostri caractere subius annotato fecimus confirmari. Actum apud Boscum Commune anno do-

Et afin que ce soit chose stable et toujours, nous avons fait confirmer et sceller ces présentes de notre sceau figurant l'empreinte de notre nom et le caractère de notre autorité.

(1) Ces mauvais voisins étaient les Bourguignons.

minica incarnationis 1176, ad- Fait à Bois-Commun l'an de l'incar-
stantibus in palatio nostro quo- nation du seigneur 1176 en notre pa-
rum nomina supposita sunt et lais où étaient présents ceux dont les
signa. S. Comitis Theobaldi noms et paraphes sont ci-dessous.
dapi feri nostri, S. Guidonis, Signé : comte Théobaldus, notre
buticularii, etc. grand officier de bouche, et Guidon,
 notre grand beurrier, etc.

Cet acte de cession de la moitié de la seigneurie de Lixy a été extrait sur une copie authentique qui se trouve aux archives de la préfecture de l'Yonne. D'après le récit de M. Tarbé, ce serait *Gilbert*, troisième abbé de Saint-Jean, qui aurait consenti, en l'an 1155, à cette cession en faveur de Louis Lejeune. Et suivant la chartre que nous venons de transcrire, ce serait *Renard*, autre abbé de ce monastère, qui l'aurait consentie en 1176, onze ans après.

On lit dans un extrait du terrier du duché de Nemours, rédigé en 1676 et déposé dans les mêmes archives de l'Yonne, les faits suivants produits par le Père Edme Fournier, religieux, procureur du couvent de Saint-Jean-de-Sens.

Après avoir énoncé la terre de Voulx, qui se trouve actuellement dans le département de Seine-et-Marne, et qui appartenait à ce couvent, il arrive à celle de Lixy et dit :

« Item appartient aux religieux de Saint-Jean aussi par indivis » avec Son Altesse Royale, (Le duc d'Orléans), les domaines, terres et » seigneuries de Lixy et Fontenelles, auxquelles ils ont associé Sa » Majesté par lettres de 1176.

Ici se trouvent encore deux contradictions. Le Père Fournier dit que la terre de Lixy est restée indivise, M. Tarbé dit qu'elle est toujours restée partagée; l'acte d'association a pour date l'année 1176, M. Tarbé lui donne celle de 1155. Toujours est-il que Louis VII régna en 1155 et en 1176. Il parvint à la couronne le 1^{er} août 1157, âgé de 18 ans, et mourut à Paris le 18 septembre 1180, âgé d'environ 60 ans.

La seigneurie de Lixy consistait dans :

La moitié du greffe de la prévôté de Lixy et de Fontenelles,
 La moitié de la ferme des exploits et amendes, de la sergenterie et géole, du notariat et tabellionage, de la ferme des hallages, minage, jonlieu ou étalage, et plaçage du marché.

La moitié de l'étang de Lixy contenant 7 arpents en prés,
 La moitié du petit étang de Lixy, en pré de 5 arpents,
 La moitié du four bannal de Lixy et de celui de Fontenelle,
 La moitié du moulin de Lixy,

La moitié des cens et rentes de Lixy, Fontenelle et Brannay sur toutes les maisons et héritages.

La moitié des terrages et champarts de Lixy et Fontenelle, des droits de lods et ventes, épaves, aubaines, deshérences, confiscations, etc.

On voit, par ce relevé, que la commune de Lixy possédait anciennement un marché et des droits de places. Ce marché s'est détruit à mesure que celui de Chéroy a pris de l'accroissement. Quant aux greffier, notaire et sergent, ces trois fonctionnaires ont disparu lors de la réunion, en 1779, de la prévôté de Lixy à celle de Chéroy.

En 1575, les moines amodiaient les revenus de leur terre de Lixy 160 liv. par an, et en 1673, 270 liv.

Les redevances censuelles, en 1489, étaient :

- 1° Pour une maison et dépendances contenant un arpent, ou plus ou moins, de. 5 deniers parisis.
- 2° Pour un arpent de terre. 2 Idem.
- 3° Pour un arpent de pré. 12 Idem.
- 4° Droit de terrage, de douze gerbes l'une.

Pour transiger sur les prétentions que Charles III, roi de Navarre, pouvait avoir sur les comtés et seigneuries de Champagne, Brie, Evreux, Pontaudemer et autres, Charles VI, roi de France, lui céda et assigna, par un traité du 9 juin 1404, douze mille livres de revenu sur les seigneuries de Beaufort en Champagne, Solaines, Nogent, Pont, Bar-sur-Seine, Saint-Florentin et Coulommiers, et sur celles de Lixy, Dolot, Pont-sur-Yonne, Chéroy, Grèz et autres seigneuries qui furent érigées en duché sous le titre de duché de Nemours.

Lixy fut pillé en 1428 par les Anglais, et en 1567 par un détachement des troupes de Coligny pendant qu'il faisait le siège de Bray-sur-Seine.

Mais en 1662, au milieu des débats ridicules de la Fronde, ce malheureux village fut presque entièrement ruiné. Les habitants les plus âgés ont appris de leurs pères les détails des excès qui furent alors commis. Ils les racontent à leurs enfants qui les transmettent à leur tour à la génération suivante, mais on pense bien que de récits en récits quelques faits se sont nécessairement altérés, et si nous transcrivons ici littéralement les relations qui se débitent encore sur ces événements, le lecteur s'y méprendrait peut-être, et s'imaginerait qu'il est question d'une des plus grandes invasions qui aient désolé la terre. Il faut donc se rapprocher des monuments historiques. Nous avons rapporté à l'article de Chéroy, (Annuaire statistique de 1840), ce qu'un ancien curé de Blennes a consigné dans les registres de sa paroisse sur

les excès que commit à Chéroy un régiment de cavalerie qui pénétra dans cette petite ville le 9 septembre 1652.

Dans les mêmes registres on lit ce qui suit :

« Cejourd'hui samedi, treizième jour du mois de janvier 1652, au matin, est venu loger un régiment du cardinal Mazarin qui passa par ces quartiers, et qui tenait plus de quatre lieues de long et de large, qui, sans respect (1) des terres de M^{re} le prince de Condé, logèrent partout, ruinèrent les lieux par où elle a passé, profanèrent l'église de Ville-Thierry qu'il a fallu réconcilier par les insolences et vilainies qu'ils avaient commises en icelle, et qui m'ont pillé et volé tous les meubles qu'ils ont trouvés chez moi, et m'ont contraint de leur donner près de quatre-vingts francs d'argent, sans m'avoir rendu aucune chose de ce qu'ils m'avaient pillé, et s'en sont allés à la plaine de Villeneuve-la-Dondagre faire une revue, et delà à Gien (2), ne faisant pas moins ailleurs qu'ici. »

« Signé : F. FOURCET, curé de Blennes. »

Valery et Ville-Thierry, terres appartenant alors à M^{re} le prince de Condé, ne sont éloignées de Lixy que d'une lieue; Blennes, d'une lieue et demie; et Chéroy, de deux petites lieues. On peut donc rapporter le désastre de ce village au 13 janvier ou au 9 septembre 1652. L'église fut en partie détruite et incendiée, on en construisit une nouvelle sur les débris et l'emplacement de l'ancienne nef; la tour et une partie du portail ont été aussi conservées.

L'église est sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, pour laquelle les habitants ont conservé une vénération que les événements

(1) Ce défaut de respect n'a rien d'étonnant. Tout le monde sait que le grand Condé était à la tête de la Fronde, et l'un des chefs les plus hostiles au cardinal Mazarin. En cette année 1652, on criait à tue-tête dans Paris : *Vivent les Princes, point de Mazarin.*

(2) La Cour était alors à Gien, où le maréchal de Turenne alla la rassurer, en lui annonçant le succès qui était resté longtemps incertain du combat de Bléneau. En effet, les alarmes de la reine-mère avaient été vives et fondées. Condé, que l'on croyait dans la Guyenne, travesti tantôt en courrier, tantôt en valet, arriva inopinément à son armée qui était postée aux environs de Lorris, et menaçait l'armée du roi; mais les dispositions que prend Turenne paralysent les mouvements du prince; celui-ci ne peut attaquer que faiblement, et, après une canonade assez vive qui resta sans résultat, les deux généraux replièrent leurs postes. La cour, qui avait déjà fait charger ses voitures et se disposait à fuir, sans savoir de quel côté tourner, se retira tranquillement à Sens d'où elle gagna le voisinage de Paris. Condé s'y rendit par une autre route pour faire trophée de ses exploits, et renouer de nouvelles intrigues contre le cardinal.

Voir la notice sur Vallery, par M. Challe, *Annuaire Statistique de 1842.*

de 1793 ont peu affaibli. La tradition populaire a transmis jusqu'à présent le souvenir d'un miracle qui serait arrivé en 1640, vers le 22 juillet, jour de la fête de cette sainte. On rapporte qu'un nommé *Jacques de Richemont*, âgé de 25 ans, et affligé depuis 8 ans d'une paralysie générale, s'étant fait porter à l'église le jour de la fête patronale, se mit à genoux sans aucun effort ni secours pendant la messe, à la fin de laquelle il se trouva parfaitement guéri.

Il existait encore il y a quelques années à Moret, (Seine et Marne), une famille qui descendait de ce Jacques de Richemont. En construisant l'église après le pillage et l'incendie de 1652, on trouva, dit-on, dans les décombres un petit coffre rempli de titres parmi lesquels était le procès-verbal de ce miracle, dressé par le sieur Le Tellier, alors curé de Lixy ; mais le coffret, les papiers et le procès-verbal, tout a disparu. Ce fait est aussi rapporté par M. Tarbé, dans son almanach de 1785.

Au bas du village est l'ancien cimetière qui contenait 3 arpents. Cette contenance fait croire que cette commune était autrefois plus peuleuse. On en transporta en 1734 dix à douze tombes qui furent posées dans l'église et qui sont chargées de caractères gothiques presque entièrement effacés et qu'il n'est plus possible de lire. Le terrain de ce cimetière est aujourd'hui couvert de bois.

Le village de Lixy est situé sur le penchant d'une colline; cette position procure une vue très étendue et répond de la salubrité de l'air. Son territoire s'étend jusqu'aux approches de Pont-sur-Yonne, Champigny et Villemannoche. Beaucoup des mauvaises terres de cette commune ont été plantées en bois depuis 1790 : notamment par M. Michel Leclerc, ancien maire de ce lieu, décédé en 1842, qui lui seul a planté environ 30 hectares de boulinières. Il y a une amélioration sensible dans les produits du sol qui, de sa nature, n'est pas très fertile. Il ne se prêtait qu'à la culture du méteil et du seigle. Aujourd'hui on y récolte moitié froment et moitié méteil. On y a planté aussi des vignes qui ont assez prospéré. Le vin y est meilleur que dans les environs. Au bas du village est une prairie arrosée par un ruisseau qui se jette à une lieue de là dans la rivière d'Orvanne (*Voyez à l'occasion de cette rivière et de la vallée qu'elle arrose la notice de M. l'abbé Berault insérée en l'annuaire statistique de 1842*).

En 1780, il y avait 90 feux et 260 communicants; aujourd'hui la population est de 513 habitants, et il y a 103 maisons tant dans le village que dans les huit hameaux qui en dépendent et dont voici les noms =

Fontenelles, 32 maisons et caves servant d'habitation, ci. 32
Foussoy. 16

Travaille-Coquin.	7
La Brigaille.	4
Les Baillis.	7
Chemelot.	2
Les Buissons.	2
Vauvert.	5
La Bourgeoisie proche le village.	5
Dans le village.	25

Total. 103 habitons

Ce qui donne à peu près cinq individus par feu ou habitation.

Des huit hameaux de cette commune, le plus considérable est, comme on le voit, celui de Fontenelles. Des deux côtés d'une gorge étroite et profonde, des caves creusées dans le roc étaient, en 1780, les seules habitations de cet écart. Ce qui a donné lieu, dans le temps, à cette citation de M. Tarbé :

*L'habitant ne connaît ni la chaux ni le plâtre ;
Et dans le roc qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser son logement.*

BOILEAU.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'aisance, qui depuis environ 25 ans s'est introduite dans les campagnes et qui va toujours s'accroissant, a permis aux habitants d'abandonner ces demeures souvent inondées à la suite des orages, et toujours malsaines par les infiltrations pluviales dans les temps d'hiver. On n'y voit plus que deux caves servant à abriter des bestiaux. Les habitants ont des maisons solidement construites, dans lesquelles ils oublient les catarrhes, les rhumatismes et les maux du temps passé. Les habitants de Fontenelles ont dans l'église une chapelle dédiée à saint Maur, où ils font dire la messe le 15 janvier de chaque année.

Au hameau de Foussoy, sur le chemin de Pont-sur-Yonne, est une autre chapelle sous l'invocation de sainte Anne, où l'on dit la messe une fois par an, le 28 juillet. Cette chapelle est entretenue par les enfants de la veuve Gorgé, qui en avait fait l'acquisition à l'ancien district de Sens, lors de la vente des biens du clergé.

Le hameau de Travaille-Coquin ne renfermait très anciennement qu'une seule habitation occupée par un sabotier qui, selon une tradition que nous transcrivons dans toute sa naïveté, répétait sans cesse à son compagnon : « Travaille, coquin ; tu ne fais que bavarder et mal parler du tiers et du quart, travaille, coquin ; tu ne fais que courir

après les blondes, travaille, coquin; tu passes tes dimanches au cabaret et tu reviens plein; ne fais pas comme moi, travaille, coquin. »

C'est de là, dit-on, que le hameau a pris le nom qu'il porte.

Le hameau de la Bourgeoisie est près du village; c'est là que l'on trouve encore, dans les terres qui l'environnent, beaucoup de fondations de maisons détruites dans les désastres des guerres civiles.

Le hameau de Vauvert, triste et stérile, ne renferme que des habitants peu aisés et presque dans l'indigence.

Le hameau des Buissons est plutôt un domaine qu'un hameau. Il consiste en une jolie maison bourgeoise située à la hauteur du vallon qui règne de Vallery à Lixy, et au bas duquel se trouve la belle prairie dont nous avons parlé. Cette maison de campagne fait face au midi et est composée de diverses pièces hautes et basses, jardin, potager, garenne, avec les bâtiments de deux fermes, et la quantité d'environ 166 hectares de terres labourables, enclos, prés, bois et vignes, y comprises les augmentations dont nous parlerons tout à l'heure.

Cette propriété a appartenu avant 1780 à Messire Joseph *Dugua* chevalier de Saint-Louis, ancien major de la citadelle de Valenciennes. Puis à Messire Charles François *Dugua*, son fils, écuyer, officier au régiment de Bourbon infanterie, et conservateur des chasses de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans. Ce fut ce fils qui devint plus tard l'un des généraux de l'armée d'Egypte, qui se couvrit de gloire à Aboukir, et qui, commandant à Rosette, lorsque la nouvelle du départ inopiné du général en chef Bonaparte causa dans l'armée une surprise douloureuse, la fit démentir n'y croyant pas lui-même, et craignant le mauvais effet qu'elle pouvait produire (1). Ce général avait auparavant servi à l'armée des Pyrénées, sous le commandement de Dugommier, près duquel il se trouvait, lorsque ce général en chef fut tué d'un boulet de canon, au mois de frimaire an II, à l'attaque des positions espagnoles. Après le 18 brumaire, et à son retour de l'armée d'Egypte, le premier consul nomma le général *Dugua* préfet du département du Calvados.

M. *Dugua*, amateur passionné de la chasse, avait affectionné ce domaine qui lui procurait abondamment ce plaisir, mais il en fut bientôt dégoûté à la suite du malheur qu'il eut en 1785 de tuer son garde-chasse : voyant venir à lui une pièce de gibier, que son garde n'apercevait pas, il lui ordonna de se coucher à plat-ventre; celui-ci obéit, mais se releva trop tôt, et reçut dans la poitrine le plomb destiné à l'animal.

(1) Voy. Histoire du Consulat et de l'Empire.

Inconsolable de cet événement, pour lequel il se constitua prisonnier, fut condamné et obtint sa grâce; et, après avoir réparé autant que possible le malheur de la veuve, il se défit en mai 1787 de sa propriété. M^{me} Marie-Thérèse Lahoust, sa mère, qui l'habitait, fut quelque temps après accueillie généreusement au château de Vallery, où elle est décédée en 1791; car déjà la révolution appelait aux armées la jeunesse française, et M. Dugua était aux frontières à la tête de son régiment.

Les Buissons passèrent directement des mains de M. Dugua en celles de Messire André Dominique de *Bourbonne*, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de maréchaussée à Sens.

Quel contraste dans la destinée de ces deux hommes d'une condition à peu près égale, de même âge environ, ayant les mêmes goûts, liés étroitement d'amitié, possédant tous deux la considération publique! Le premier est rapidement élevé aux plus hauts grades militaires; le second succombe le 10 mai 1794, sept ans après son acquisition, sous la hache du tribunal révolutionnaire avec sa femme et sa belle-mère. Ils furent exécutés en compagnie de 21 autres condamnés, parmi lesquels on comptait des noms historiques : Loménie de Brienne, ex-ministre de la guerre; Megret de Serilly, ancien seigneur de Theil, ex-ministre de la guerre, et la veuve de l'ex-ministre Montmorin. Ces 24 victimes périrent toutes sous les yeux de l'infortunée sœur de Louis XVI, *Madame Elisabeth* qui, réservée pour la fin de l'exécution, affermissait leur courage et leur foi à mesure que, marchant tour à tour au supplice, elles la regardaient avec douceur et s'inclinaient respectueusement devant elle.

En juin 1802, ce domaine a été vendu à M. le comte de Dufort qui a été juge de paix à Sens dans les années 1812 et suivantes.

En novembre 1808, M. Jean Giraud Dulong s'en était rendu adjudicataire; c'était un négociant des environs de Bayonne, qui avait commercé et séjourné longtemps en Espagne, et qui vint s'établir dans ce domaine avec des idées de stabilité; mais la perte qu'il y fit de sa femme et d'un enfant, la stérilité qu'il attribuait au sol, et surtout ses habitudes peu conformes à celles du pays, finirent par le dégoûter de cette propriété qu'il a vendue, en l'année 1833, à M. Lecomte, propriétaire et maître de la poste aux chevaux à Villeneuve-la-Guyard.

Ce nouveau propriétaire, à l'aide de ses nombreux engrais et d'une intelligence parfaite en agriculture, tire de ce domaine de très beaux produits, et donne aux cultivateurs de la commune de Lixy l'exemple de bonnes pratiques dont ils savent profiter pour améliorer leurs

terres. M. Lecomte a augmenté cette propriété de plus de 40 hectares provenant des biens de l'ancienne terre de Brannay vendue en détail par M. Delallemand.

Le hameau de Chemelot renferme une tuilerie bien exploitée appartenant à M. Bertrand de Pont-sur-Yonne, juge du tribunal de commerce de Paris.

Nous terminerons cette notice en donnant l'extrait du cadastre de cette commune, fait il y a environ 30 ans, cadastre qui aurait besoin d'être recommencé à cause des imperfections qu'il renferme et des changements que le temps y a faits.

CADASTRE.

NATURE DES PROI RIÉTÉS.	CONTENANCE.			REVENU IMPOSABLE.	
	hect.	ares	cent.	francs	centimes
Terres labourables	1053	91	10	41,251	04
Jardins	4	95	60	191	14
Chenevières	2	73	90	123	26
Vergers et terrains plantés	1	64	80	60	98
Vignes	21	74	70	929	01
Plantations	2	83	60	85	08
Bois	265	05	90	4,276	28
Bruyères	8	35	50	4	17
Pâtures	3	61	20	168	36
Friches	50	58	50	25	29
Fossés	»	49	10	14	73
Fontaines	»	01	30	»	39
Prés	17	63	20	1,135	89
Bâtiments et cours	6	01	70	180	51
Maisons	»	»	»	1,890	»
Tuileries	»	»	»	180	»
Totaux	1441 h.	60 a.	10 c.	20,515	43

BARDOT.